

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 36

Armées.

SERVICE DES POUDRES

Rapporteur spécial : M. André COLIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 41), 395 (tome II) et in-8° 42.

Sénat : 39 (1968-1969).

Lois de finances. — Armées - Poudres.

Mesdames, Messieurs,

La mission du Service des Poudres est d'assurer :

- les études et fabrications concernant les poudres, explosifs et produits chimiques à usage militaire ;
- la fabrication monopolisée et la vente en gros des poudres et explosifs à usage civil.

Constitué en budget annexe, le Service des Poudres est alimenté en recettes par le produit des cessions de ses fabrications, soit aux Armées, soit à d'autres parties prenantes du secteur public ou privé, soit par la prise en compte des subventions imputées sur le budget des Armées, au titre des études et recherches ainsi que des dépenses de premier établissement.

L'examen du projet de budget annexe pour 1969 conduit à étudier successivement :

- la situation générale du Service sur le plan financier ;
- l'évolution des recettes et dépenses d'exploitation ;
- l'évolution des recettes et dépenses en capital.

I. — Situation générale du service.

La gestion de l'exercice 1967 s'est traduite, au bilan, par une légère perte de 10.230 F ; toutefois, du fait du prélèvement effectué sur la réserve spéciale de réévaluation, en contrepartie des pertes sur immobilisations, les recettes ont accusé un solde créditeur sur les dépenses de 4,6 millions de francs, solde créditeur sensiblement de même montant qu'en 1966 où il fut de 4,3 millions.

La gestion de l'exercice 1968 s'avèrera plus difficile, particulièrement en raison des charges nouvelles d'exploitation provoquées par les événements de mai-juin.

L'activité de la Direction des Poudres croît chaque année sensiblement par rapport aux années précédentes, sous la réserve toutefois d'une sensible réduction des ventes à l'exportation compensée par l'accroissement des cessions faites aux Armées.

Soit les variations suivantes du chiffre d'affaires (en millions de francs) :

| | 1967 | 1968 | PREVISIONS 1969 | | PREVISIONS 1969 | |
|--|--------------|--------------|-----------------|-----------------|------------------------|----------------|
| | | | En prix 1969. | Variations. | En prix courants 1968. | Variations. |
| Ventes aux Armées..... | 106 | 133,9 | 168,9 | + 26 % | 147,9 | + 10,6 % |
| Ventes à la clientèle civile..... | 81,3 | 75,3 | 93 | + 23,5 % | 88 | + 20 % |
| Exportations de produits à usage militaire | 25,7 | 22,8 | 22 | — 3,5 % | 24,8 | — 3,5 % |
| Exportations de produits à usage civil | 17,8 | 22,7 | 18,5 | — 18,4 % | 15,8 | — 18,4 % |
| Totaux | 230,8 | 254,7 | 302,4 | + 18,8 % | 276,5 | + 8,5 % |

Par rapport à l'année 1968, le projet de budget annexe du Service des Poudres pour 1969 traduit cette augmentation d'activité, tout au moins sur le plan de l'exploitation.

Soit les recettes prévues (en millions de francs) :

| | 1967 | 1968 | 1969 | DIFFERENCES entre 1968 et 1969. |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| Première Section. — Exploitation... | 288,4 | 316,7 | 383,9 | + 67,2 |
| Deuxième Section. — Etudes et recherches | 56 | 55 | 53 | — 2 |
| Troisième Section. — Dépenses de premier établissement..... | 72,5 | 55 | 34 | — 21 |
| Totaux | 416,9 | 426,7 | 470,9 | + 44,2 |

Si les recettes prévues d'exploitation sont en accroissement, il n'en est donc pas de même pour les opérations de premier établissement.

Malgré l'essor de son activité, le fonctionnement du Service des Poudres pose actuellement deux importants problèmes, l'un concernant les prix de revient, l'autre le maintien du monopole sur la fabrication des poudres.

Pratiquement, la plupart des bénéfices d'exploitation sont réalisés par l'établissement de Saint-Médard, et, essentiellement, par les ventes de poudre pour autopropulsion.

Les équipements dont sont dotés les établissements du Service sont disparates : si un petit nombre de poudreries, comme celle de Saint-Médard, a bénéficié des derniers perfectionnements techniques, par contre, d'autres disposent d'équipements trop vétustes.

Le désir de maintenir en activité l'ensemble des treize établissements a conduit, d'autre part, à une dispersion des mêmes activités entre plusieurs poudreries.

Il en résulte souvent un mauvais rendement des travaux et des prix de revient trop élevés qui conduisent pratiquement à faire supporter par les commandes militaires un montant plus lourd de charges, de façon à moins grever les ventes à la clientèle civile, et particulièrement à l'exportation.

Des études sont donc actuellement effectuées en vue d'examiner à nouveau l'ensemble de l'organisation du Service.

Comme je l'avais signalé les années précédentes, le monopole d'Etat dont jouit traditionnellement le Service pour la fabrication et la vente des poudres se trouve en contradiction avec les principes posés par le traité de Rome sur la Communauté européenne.

Déjà l'évolution technique avait rendu nécessaires depuis longtemps des dérogations, particulièrement pour la dynamite dont la fabrication était partagée à 50 % entre le Service des Poudres et le secteur privé.

Il a été décidé de libérer, à partir du 1^{er} janvier 1968, la fabrication de certains produits à usage civil, les uns sans limitation de quantité, les autres à concurrence d'un tonnage défini.

En même temps, les incidences de la suppression du monopole sur la structure du Service sont actuellement étudiées par une Commission interministérielle.

Il est possible d'envisager à ce sujet une dissociation complète des fabrications à usage commercial ou industriel de celles destinées aux besoins des armements modernes ou à l'autopropulsion des engins.

Il est enfin utile d'indiquer que, durant la période 1^{er} juillet 1967-1^{er} juillet 1968, le Service des Poudres n'a pas eu à déplorer d'accident de gravité exceptionnelle.

L'évolution des fabrications vers les propergols ou les explosifs énergétiques requiert cependant une attention soutenue sur le plan de la sécurité et de la formation des personnels chargés de cette tâche.

*
* *

II. — Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation.

Le budget d'exploitation (Section I) du budget annexe du Service des Poudres est essentiellement alimenté par les ventes et cessions des produits fabriqués.

A. — RECETTES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉS DU SERVICE

Les modifications suivantes sont prévues dans la répartition des recettes et des activités du Service en 1969 (en millions de francs) :

| | 1968 (prévisions). | 1969 (prévisions). | DIFFERENCES |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Fabrications | 254,70 | 302,42 | + 47,72 |
| Transferts de la Section études et recherches (remboursement des frais de personnel et de frais généraux)... | 37 | 45 | + 8 |
| Recettes diverses..... | 25 | 26 | + 1 |
| Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit éventuel.... | 0,05 | 0,02 | — 0,03 |
| Subvention du budget général..... | » | 10,50 | + 10,50 |
| Totaux | 316,75 | 383,94 | + 67,19 |

La nouvelle subvention du budget général (chap. 37-82 de la Section commune du budget des Armées) a été conçue en vue de couvrir les charges d'entretien des installations réservées ainsi que le stockage des poudres, charges qui ont été estimées ne pas correspondre à l'activité industrielle normale du budget annexe.

Il s'agit en fait d'une aide financière apportée à l'exploitation du Service compte tenu de la concurrence du secteur privé.

Les diverses fabrications se répartissent ainsi suivant leur nature (en millions de francs) :

| | 1967 | 1968 | 1969 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Poudres et explosifs à usage militaire : | | | |
| Poudres pour autopropulsion..... | 84,1 | 107,8 | 119,6 |
| Poudres militaires diverses..... | 19,8 | 20,5 | 36,3 |
| Explosifs | 15,6 | 25,8 | 24,2 |
| Poudres et explosifs à usage civil : | | | |
| Explosifs industriels..... | 32,5 | 29,8 | 35,6 |
| Poudre de chasse..... | 12,2 | 12,1 | 14,2 |
| Autres poudres..... | 2,5 | 2,1 | 1,5 |
| Nitrocellulose et produits chimiques. | 52,3 | 44,5 | 54,9 |
| Engins et divers..... | 11,9 | 12,1 | 16,1 |
| Totaux | 230,9 | 254,7 | 302,4 |

Depuis 1967, les fabrications de poudres pour autopropulsion sont en augmentation et atteignent environ 40 % de la production totale ; les fabrications de poudres et explosifs militaires continuent également à croître.

La part des ventes aux Armées, qui représentait 45,9 % en 1967, atteindra vraisemblablement 53,5 % en 1969.

Au contraire, la part prévue des fabrications pour le secteur civil est en baisse, soit 46,5 % de la production en 1969 contre 54,1 % en 1967.

Les poudres de chasse ne représentent qu'un faible volume par rapport aux autres fabrications.

B. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses d'exploitation au cours des trois dernières années est donnée par le tableau suivant (en millions de francs) :

| | 1967 | 1968 | 1969 (Prévisions.) | Différences entre 1968 et 1969. |
|---------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Dépenses de personnel..... | 95,9 | 105,1 | 133,6 | + 28,5 |
| Charges sociales..... | 19,1 | 20,7 | 24,7 | + 4 |
| Dépenses de fonctionnement..... | 161,4 | 178,9 | 205,6 | + 26,7 |
| Dépenses diverses..... | 12 | 12 | 20 | + 8 |
| Totaux | 288,4 | 316,7 | 383,9 | + 67,2 |

L'accroissement des dépenses prévues en 1969 a pour origine diverses mesures, soit (en millions de francs) :

| | |
|--|---------------|
| — des modifications dans les effectifs..... | — 1,5 |
| — des mesures statutaires et indemnitaires, en grande partie liées à l'application des mesures prises lors des événements de mai-juin 1968..... | + 22,1 |
| — la constitution d'une provision en vue de l'augmentation des salaires en 1969..... | + 11,5 |
| — l'augmentation des crédits afférents aux frais d'exploitation et aux annuités d'amortissement..... | + 24,9 |
| — l'augmentation de la contribution du Service des Poudres au déficit du fonds spécial de retraites des ouvriers, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette contribution, portée à 35,5 millions de francs, représente 34 % de la masse salariale..... | + 10,2 |
| Total | + 67,2 |

L'importance de ce versement en vue de couvrir le déficit du fonds spécial tient au fait que l'effectif des ouvriers en activité du Service, donc cotisants, est inférieur à celui des ouvriers en retraite et à leurs ayants cause.

Les effectifs militaires et civils, qui s'élèveront à 6.911 personnes au 31 décembre 1968, subiront les seules variations suivantes au cours de 1969, soit :

| | EFFECTIFS au 31 décembre 1968. | VARIATIONS prévues en 1969. |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Personnels militaires.</i> | | |
| Ingénieurs militaires des poudres..... | 121 | » |
| Ingénieurs des études et techniques d'armement | 147 | » |
| Officiers d'administration..... | 46 | » |
| Agents techniques..... | 356 | — 35 |
| Officiers détachés..... | 13 | » |
| Total | 683 | |
| <i>Personnels civils.</i> | | |
| Fonctionnaires titulaires..... | 723 | — 16 |
| Personnels sous contrat et auxiliaires..... | 468 | + 25 |
| Ouvriers | 5.031 | — 102 |
| Total | 6.222 | |
| Total général..... | 6.905 | — 128 |

Les ingénieurs militaires du Service ont été intégrés dans les deux corps nouveaux d'ingénieurs d'Armement et d'ingénieurs des Etudes et techniques d'armement, conformément à la loi du 21 décembre 1967.

Le Service des Poudres éprouve toujours des difficultés pour le recrutement de ses personnels, particulièrement sur le plan des ingénieurs des études et techniques de l'Armement et des agents techniques.

Le recrutement de ces derniers est arrêté ; leur intégration dans le corps des Techniciens d'études et fabrications (T. E. F.) est envisagée.

La diminution de l'effectif des ouvriers est liée à la fermeture d'un établissement envisagée en 1969.

III. — Evolution des recettes et des dépenses en capital.

1. ETUDES ET RECHERCHES (SECTION II)

Les recettes de cette section proviennent de la subvention versée par le budget général (chap. 51-81 de la Section commune du budget des Armées).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les études et recherches, en 1969, subissent les variations suivantes par rapport à 1968, compte tenu des virements effectués à la première section « Exploitation » au titre des frais de gestion, soit en millions de francs :

| | 1968 | 1969 | DIFFERENCES |
|--|------|------|-------------|
| Autorisations de programme..... | 108 | 73 | — 35 |
| A déduire : virement à la première section | — 36 | — 45 | — 9 |
| Montant net..... | 72 | 28 | — 44 |
| Crédits de paiement..... | 91 | 98 | + 7 |
| A déduire : virement à la première section | — 36 | — 45 | — 9 |
| Montant net..... | 55 | 53 | — 2 |

Les autorisations de programme nouvelles sont destinées, à concurrence de 69 millions, à financer, dans le cadre de la loi-programme, les études et recherches concernant les propulseurs des engins S. S. B. S., M. S. B. S. et Pluton, ainsi que l'évolution des formules de poudres, le faible reliquat étant utilisé pour les recherches sur les explosifs et les poudres conventionnelles.

La réduction des autorisations de programme, en baisse très sensible sur celles allouées en 1968, est due au fait qu'à l'avenir les investissements mobiliers et immobiliers concernant les études et les recherches seront financés sur le chapitre d'investissement 52-81 de la Section commune des Armées.

2. DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT (SECTION III)

Les dépenses prévues en 1969 accusent, par rapport à celles de 1968 :

— une sensible augmentation des autorisations de programme nouvelles ;

— une légère réduction de crédits de paiement, le report des crédits non consommés en 1968 par suite de l'arrêt de la production en juin devant compenser en 1969 cette diminution.

Ces dépenses concernent :

— soit des travaux d'équipement intéressant la Défense nationale et qui font l'objet d'une *subvention d'égal montant de la Section commune du budget des Armées* (chapitre 52-81 de la Section commune) ;

— soit des travaux d'équipement afférents à l'exploitation purement industrielle et qui sont dotés par un *prélèvement sur le fonds d'amortissement du Service* pour couvrir les opérations de renouvellement des équipements anciens, et sur le fonds de réserve pour couvrir les charges d'équipements nouveaux.

a) *Travaux d'équipement intéressant la Défense nationale.*

Soit les variations suivantes des autorisations de programme et des crédits de paiement de 1968 à 1969 (en millions de francs) :

| | 1968 | 1969 | DIFFERENCES |
|---------------------------------|------|------|-------------|
| Autorisations de programme..... | 46 | 58 | + 12 |
| Crédits de paiement..... | 40 | 22 | — 18 |

Les investissements nouveaux autorisés se répartissent ainsi (en millions de francs) :

| | |
|---|-----|
| Autopropulsion (poudrerie de Saint-Médard)..... | 24 |
| Fabrication d'explosifs à grande puissance (poudreries de Sorgues, Vonges et Saint-Chamas)..... | 7,5 |
| Equipements communs..... | 6 |
| Fabrication des poudres conventionnelles..... | 5,5 |
| Equipements pour la sécurité des poudreries..... | 3 |
| Investissements divers et sociaux..... | 5 |
| | 51 |
| Acquisitions immobilières..... | 7 |
| | 58 |

L'effort porte donc toujours essentiellement sur les équipements concernant l'autopropulsion.

Il est, de plus, prévu une autorisation de programme de 7 millions de francs au titre de l'acquisition de terrains à Saint-Médard et à Sorgues en vue d'améliorer la sécurité de ces deux poudreries.

b) *Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle.*

Soit les variations suivantes de 1968 à 1969 (en millions de francs) :

| | 1968 | 1969 | DIFFERENCES |
|---------------------------------|------|------|-------------|
| Autorisations de programme..... | 25 | 20 | — 5 |
| Crédits de paiement..... | 15 | 12 | — 3 |

Les autorisations de programme nouvelles concernent le renouvellement d'outillages et d'installations de fabrications.

Conclusion.

L'activité du Service des Poudres continue à croître sensiblement chaque année, particulièrement sur le plan de la production des poudres pour autopropulseur, pour laquelle les subventions du budget général au titre des études et recherches sont cependant sensiblement réduites.

La gestion financière du service est alourdie par la contribution qui lui est imposée en vue de réduire le déficit du fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et, également, par la dispersion des productions entre un trop grand nombre d'établissements, certains d'entre eux dotés d'équipements vétustes.

Peu à peu, la nécessité où se trouve le service d'abandonner le monopole de la fabrication et de la vente des poudres à usage civil, en vertu des accords du traité de Rome, se fait jour et conduira certainement à une réorganisation de ses structures.

Votre commission n'a apporté aucune modification au projet de budget du Service des Poudres qu'elle m'a chargé de vous rapporter.